



## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Le vendredi 9 juin 2023 à 17 heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à la mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric BELMONTE, Maire.

### Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 19

Etaient présents : MME NOVOTNY – M. PION – MME DUCRET – M. FANGET – MME ROUX – M. DUPONT – MME BECT – M. TISNES – MME DEL GRANDE – M. PRIEUR – M. BRANCHE – MME UZEL – MME GARCIN – MME PFENNIG.

Absents excusés : MME PONCET – MME CARRET MELICA – M. GERARD – M. GAY

Pouvoirs : MME PONCET a donné pouvoir à MME NOVOTNY – MME CARRET MELICA a donné pouvoir à MME UZEL – M. GERARD a donné pouvoir à MME DEL GRANDE – M. GAY a donné pouvoir à M. FANGET.

Désignation du secrétaire de séance : Mme DUCRET.

### **ORDRE DU JOUR** :

N° 1 : Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations à présenter sur le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023. Il n'y a pas d'observation particulière.

Le compte-rendu de la séance du 23 mars 2023 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

### **I - DELIBERATIONS**

Délibération n°1 : DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES.

Vu le code électoral et notamment ses articles LO.274 à LO.278, LO.286-1 et LO.286-2, L 279, L 280, L 283 à L 293, R.130-1 à R.148 ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2023-05-25-00008 du 25 mai 2023 fixant le nombre de délégués et suppléants sénatoriaux par commune et indiquant le mode de scrutin pour leur désignation ;

Considérant que pour la commune de Seyssuel, la totalité des conseillers municipaux de nationalité française sont délégués de droit pour participer au vote lors des élections sénatoriales, et qu'il convient aujourd'hui de désigner 5 délégués titulaires et 3 suppléants.

Considérant que cette désignation se fait par un vote sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

La proclamation des résultats fera l'objet de l'établissement de trois procès-verbaux dont un sera affiché aussitôt à la porte de la mairie. Le deuxième exemplaire est versé aux archives de la mairie, le troisième exemplaire est transmis à la Préfecture de l'Isère dès le 12 juin 2023.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de prendre connaissance de la liste présentée : « Mon Sénateur, Seyssuel 2023 »
- de procéder au vote à bulletin secret

Le bureau de vote est constitué d'un président représenté par Monsieur Frédéric BELMONTE, Maire ou à défaut par un adjoint ou un conseiller municipal dans l'ordre du tableau, d'un secrétaire, de deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, de deux membres du conseil municipal les plus jeunes à l'ouverture du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	19
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	19
Votes pour la liste : « Mon Sénateur, Seyssuel 2023 »	19

Par conséquent la liste « Mon Sénateur, Seyssuel 2023 » obtient 5 délégués :

- Monsieur Frédéric BELMONTE
- Madame Virginie NOVOTNY
- Monsieur Florent PION
- Madame Rolande DUCRET
- Monsieur Christian FANGET

et 3 suppléants :

- Madame Isabelle PONCET
- Monsieur Liès BRANCHE
- Madame Céline GARCIN

Les procès-verbaux des opérations de vote sont dressés et signés par les membres du bureau de vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## II – Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures et 30 minutes.

La secrétaire de séance,  
Rolande DUCRET



Le Maire,  
Frédéric BELMONTE

